

est entré dans les haras du gouvernement, et sa superbe encolure en fait foi.

MONJON.

BONNE NOUVELLE.

Guillaume Tal, Ecuyer, Avocat de Québec, donne avis à ses créanciers qu'à partir du 14 de juillet prochain, et pendant toute la vacance, il commencera à effectuer un paiement final.

Il prie en conséquence tous les porteurs de bons, traites, billets, & revêtus de son sceau et de sa griffe, et en général tous ceux qui ont des réclamations contre lui, de vouloir bien se présenter à son bureau pendant le temps de la vacance, car c'est le seul temps auquel il aura le loisir de s'occuper d'eux.

Seulement, il espère que l'on voudra bien ne pas se présenter trop en foule, et y aller à tour de rôle. S'il ne peut tout régler pendant cette vacance-ci, il se propose de donner la même chance encore l'année prochaine, et ainsi de suite jusqu'à liquidation parfaite et intégrale.

C'est la prévision de la prochaine fin du monde qui l'a amené à cette heureuse détermination. Cette prescience lui vient d'une révélation de la planchette magnétique qu'il est parvenu à animer de sa propre influence pendant le croissant de la dernière lune.

Par ordre,

MONJON,

Intendant.

Acte concernant la Faillite de 1864.

Dans l'affaire de Narcissé Constantin Faucher, Grand Connétable, père de Faucher de St. Maurice, Failli.

Les créanciers du Failli sont par le présent notifiés qu'il n'a pas fait cession de ses biens et effets à moi, syndic sousigné, et qu'il est inutile pour eux de fournir leurs réclamations, surtout s'ils n'ont pas de garantie.

Québec, Juin 1868.

MONJON,

Syndic officiel.

La semaine prochaine, nous intéresserons nos lecteurs de MM. les protonotaires Burroughs et Fiset.

Ces messieurs donnent beaucoup de prise à la critique: nous les prendrons par quelques-uns de leurs côtés faibles.

HOTEL DE VILLE.

Présents.....

Lue une lettre de Messieurs Parkin et Gleason, avocats, demandant que la société qui a existé entre eux, pour boire du brandy à crédit au Victoria Saloon, soit maintenant dissoute

et que dorénavant ils leurs soient permis d'apparaître à diverses auberges à des heures indéterminées. Le tout à crédit.

Renvoyé au comité des buveurs économes.

Lue une lettre de Noé Langevin, demandant la permission de se faire bâtir une librairie sur la plate-forme, afin de pouvoir s'assurer de nouveau la pratique de l'Ecole-Normale.

Renvoyé au comité des pratiques perdues.

Lue une lettre de Gustave Gagnon, organiste de l'église St. Jean, demandant la permission de jouer de l'orgue de Barbarie par les rues.

Renvoyé au comité des artistes ambulants.

Lue une lettre du Dr. Hilarion Blanchet, demandant que le mannequin représentant son illustre personnage et brûlé par les gens du faubourg St. Jean, lors de sa dernière élection, soit sculpté sur marbre et placé dans le jardin du Fort.

Remis à la décision du gardien du jardin du Fort.

Lue une seconde lettre du même, disant que ses patients, étant trop nombreux et ne voulant pas les passer à d'autres, il lui soit permis d'en empoisonner quelques-uns.

Renvoyé au comité de santé publique.

La séance ajournée.

Tou-Tou,

Greffier.

DEVRONT PARAITRE BIENTOT.

L'économie est la recette dans un club, par MM. Ravel et McDevit.

Manière de satisfaire ses acteurs, par les mêmes.

Comment on peut s'ennoblir sans avoir besoin de parchemin, par Victor de Lotbinière Laurin.

Pourquoi je suis invinciblement porté à lever les yeux au ciel quand je passe devant une certaine maison de la rue Grant, par J. Lemesniet, maire de Québec.

Comment je paye mon corps de jurés, lorsque je passe une enquête, par le Docteur Marmette de St. Thomas.

Je suis non seulement notaire, mais médecin, par J. Garon M. P. P.

De quelle manière je pratique l'économie, par E. D. Boudreau, M. D. Baie-St. Paul.

Si ma Dame venait à mourir, mon Dieu, qu'il me serait difficile d'en trouver une quatrième!! par le même.

Envoye donc fort! par Frs. Huot, notaire, rue du Pon.

Traité sur le jeu de Crosse. Par Félix Campeau.

Le Dr. Hilarion Blanchet, étant enfin parvenu à recueillir les dettes contractées pour services professionnels dus à la succession de feu son oncle, doit partir immédiatement pour l'Europe. Ce voyage, si longtemps différé, va enfin s'accomplir, grâce à l'intelligence de son tout dévoué collecteur.



**PROVINCE DE QUEBEC.
CHAMBRE DU PARLEMENT.**

BILLS PRIVÉS.

Les personnes qui se proposent de s'adresser à la LEGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de corporation pour des fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette du Canada"), elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette du Canada", en anglais et en français, et aussi dans un journal français publié dans le district concerné. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les "trois premières semaines" de la session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE.

Greffier du Cons. Lég.

G. M. Muir,

Greffier de l'Ass. Lég.

Québec, 15 juin 1868.

LE CHARIVARI CANADIEN.

X. Pepin, Propriétaire.

A. Guérard, Imprimeur.

Se vend à Québec, chez

Mr. Laforce, Maison des Bains, côte du Palais, Haute-Ville; chez Mr. N. Dubord, tabacniste, rue et faubourg St. Jean; chez Mr. R. Lyonnais, luthier, rue St. Joseph, St. Roch; à l'Hotel Blanchard; chez M. Hollivel, vis-à-vis le Bureau de Poste; aussi à notre bureau, No. 19, rue St. Joseph.

A Montréal, chez Mr. Perry, No. 1, coin de la grande rue du faubourg St. Laurent et de la rue Craig.

A Ottawa, chez M. F. Tourangeau, épicer, rue Clarence, près de la rue Dalkousie.